

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 86401760.3

51 Int. Cl.³: **F 41 C 11/10**
F 41 C 7/00

22 Date de dépôt: 05.08.86

30 Priorité: 05.08.85 FR 8511948

43 Date de publication de la demande:
15.04.87 Bulletin 87/16

88 Date de publication différée du rapport de
recherche: 30.03.88

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE

71 Demandeur: **Richert, Pierre**
18 rue Général Gouraud
F-57158 Montigny les Metz(FR)

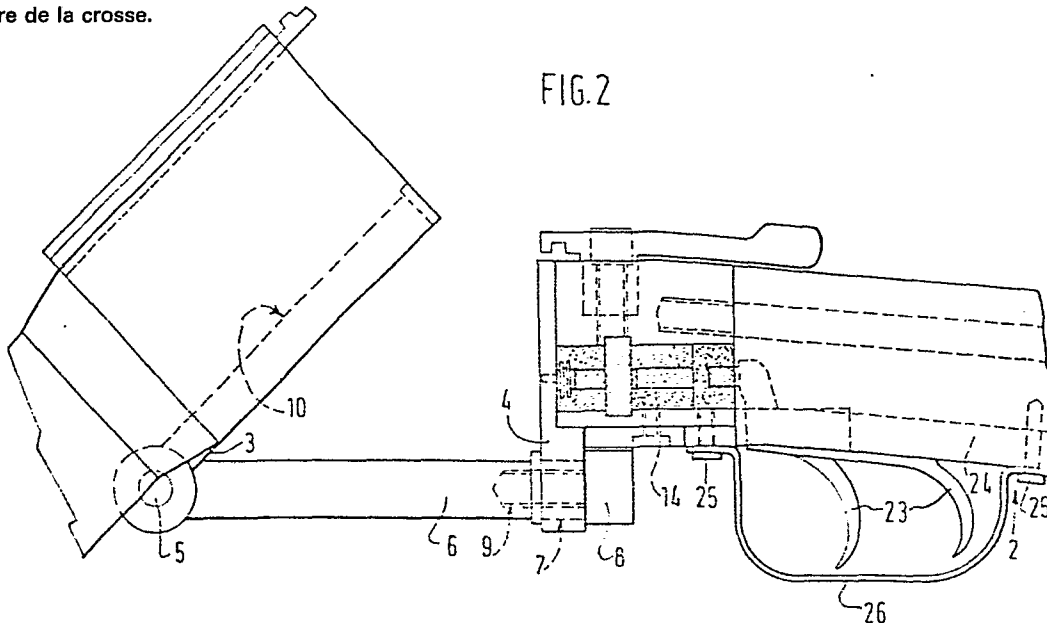
72 Inventeur: **Richert, Pierre**
18 rue Général Gouraud
F-57158 Montigny les Metz(FR)

74 Mandataire: **Jolly, Jean-Pierre et al,**
Cabinet BROT et JOLLY 83, rue d'Amsterdam
F-75008 Paris(FR)

54 Arme à feu à bascule à double canon de gros calibre.

57 Dans ce lanceur de projectiles à deux canons para llèle montés basculants par rapport à la crosse, les canons 1 sont portés par une table 3 montée pivotante à l'extrémité d'une poutre 6 dont l'autre extrémité est fixée sur un bloc de bascule 4 solidaire de la crosse.

FIG.2





0213489

Numero de la demande
EP 86 40 1760

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
X	US - A - 2 577 335 (LAMBERT) * Figures 7-9,14; colonne 1, lignes 11-38; colonne 3, lignes 60-75; colonne 4, lignes 1-55 *	1,2	F 41 C 11/16 F 41 C 7/00
A	-- DE - C - 547 498 (ETABL. BRITTE) * Figures 1,3; page 2, lignes 22-40 * -----		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 4)
			F 41 C
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		25-09-1987	FISCHER
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		& : membre de la même famille document correspondant	



REVENDEICATIONS DONNANT LIEU AU PAIEMENT DE TAXES

La présente demande de brevet européen comportait lors de son dépôt plus de dix revendications.

- ☐ Toutes les taxes de revendication ayant été acquittées dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour toutes les revendications.
- ☐ Une partie seulement des taxes de revendication ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les dix premières revendications ainsi que pour celles pour lesquelles les taxes de revendication ont été acquittées,
- à savoir les revendications:
- ☐ Aucune taxe de revendication n'ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les dix premières revendications.

X ABSENCE D'UNITE D'INVENTION

La division de la recherche estime que la présente demande de brevet européen ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions,

à savoir:

1. Revendications 1,2: Bascule en deux parties, l'une (la poutre) étant escamotée par un évidement dans la "table"
2. Revendications 1,3: Bascule en deux parties, l'ensemble de percussion étant disposée transversalement dans le bloc de bascule

- ☐ Toutes les nouvelles taxes de recherche ayant été acquittées dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour toutes les revendications.
- ☐ Une partie seulement des nouvelles taxes de recherche ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent aux inventions pour lesquelles les taxes de recherche ont été acquittées
- à savoir les revendications:
- ☒ Aucune nouvelle taxe de recherche n'ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent à l'invention mentionnée en premier lieu dans les revendications,

à savoir les revendications: 1, 2